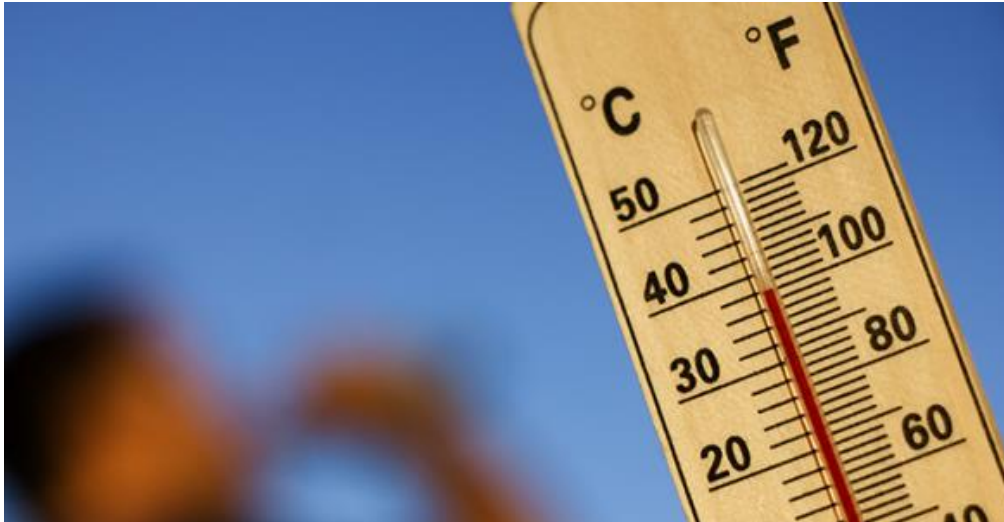





## Conservation des médicaments vétérinaires et recommandations en périodes de fortes chaleurs



La qualité des médicaments vétérinaires est essentielle et doit être assurée tout au long de la chaîne pharmaceutique, de la conception jusqu'à l'utilisation. Chaque acteur influe à son niveau sur un ou plusieurs paramètres et doit prendre des précautions pour garantir et maintenir la qualité des médicaments vétérinaires. Pendant l'été, notamment en cas de fortes chaleurs, la conservation des médicaments vétérinaires peut être affectée ; au-delà de 40°C, il existe des risques de dégradation irréversible (qualité, efficacité) voire de toxicité (formation de produits de dégradation). L'Agence nationale du médicament vétérinaire donne ses recommandations pour le stockage des médicaments et les conditions de conservation pendant le transport.

## Les recommandations de l'Agence

### Stockage



	<b>+2°C à +8°C</b> : Conservation en enceinte réfrigérée avec un suivi des températures. Les vaccins sont à conserver dans une enceinte réfrigérée (sauf mention spécifique contraire).
	<b>&lt; 25°C-30°C</b> : En cas de fortes chaleurs, pas d'exposition trop prolongée à des températures élevées.
	<b>En l'absence de mentions spécifiques</b> , conservation à température ambiante. Les mêmes précautions sont à appliquer en cas de fortes chaleurs.

Conserver les médicaments dans leurs conditionnements, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Stocker les médicaments séparés des autres produits afin de limiter les risques de confusion et/ou de contaminations croisées (si possible dans des armoires réfrigérées dédiées) : produits phytosanitaires, biocides, médicaments à usage humain, compléments nutritionnels, nourriture...

### Transport

Les conditions de conservation précisées sur la notice ou l'étiquetage sont à respecter pendant le transport jusqu'à l'utilisation du médicament vétérinaire.

	<b>Médicaments à conserver entre +2°C et +8°C</b> : Transport dans des conditions qui respectent la chaîne du froid mais sans provoquer de congélation du produit (contenant isotherme réfrigéré sans contact direct entre les plaques eutectiques et l'emballage du médicament).
	<b>Médicaments à conserver à une température inférieure à 25 ou à 30°C et médicaments à conserver à température ambiante</b> : Pas d'exposition trop prolongée à des températures élevées. Limiter le stock dans les voitures au strict nécessaire pour l'utilisation immédiate si possible.

## Les recommandations en périodes de fortes chaleurs

D'une manière générale, les températures dépassant 40°C, exposent un médicament à une dégradation irréversible de sa qualité et de son efficacité voire à des risques de toxicité en raison de la formation de produits de dégradation.

- **Médicaments à conserver entre +2 et +8°C :**

Ces médicaments sensibles doivent être utilisés rapidement une fois sortis du réfrigérateur, excepté s'il est indiqué de laisser le produit atteindre la température ambiante avant administration.

Le transport doit se faire dans des conditions qui respectent la chaîne du froid mais sans provoquer de congélation du produit (contenant isotherme réfrigéré sans contact direct entre les plaques eutectiques et l'emballage du médicament).

La température des réfrigérateurs doit être régulièrement contrôlée (avec si possible un système de mesure de la température mini/maxi en cas de coupure de courant ou de panne).

- **Médicaments à conserver à une température inférieure à 25 ou à 30°C et médicaments à conserver à température ambiante :**

Lors du transport, limiter l'exposition à des températures élevées telles que celles fréquemment relevées dans les coffres ou les habitacles de voitures exposés en plein soleil. Il est conseillé par mesure de prudence de les transporter dans un récipient isotherme non réfrigéré. Lorsqu'il n'est pas possible de garantir leur conservation dans les conditions optimales, les produits ainsi exposés doivent être régulièrement remplacés.

Dans tous les cas, un regard critique sur l'aspect du produit à l'ouverture est recommandé, l'altération de l'aspect du produit indique une modification des propriétés de la forme pharmaceutique et/ou un risque de dégradations des substances actives. Les produits dégradés ou exposés à de fortes températures doivent être remplacés.

**L'ANMV reste disponible en cas de doute et au cas par cas sur la qualité d'un médicament vétérinaire en lien avec ses conditions de conservation éventuellement altérées.**